Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_121-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**
***Le Président ne participe pas au vote***

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, , M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. FABRICE LEAUNE, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 121**
**Modification des statuts / Approbation**

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :
A la suite de la dernière réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le 23 novembre dernier, il a été décidé que la Communauté de communes allait se substituer aux communes pour adhérer à la Mission locale du Haut Vaucluse.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une modification des statuts de la Communauté de communes, puisqu'il s'agit d'un transfert de compétence.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le transfert de la compétence « Adhésion à la mission locale du Haut Vaucluse ».

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le transfert de la compétence facultative "Adhésion à la mission locale du

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_121-DE

Haut Vaucluse", tel qu'il figure dans les statuts joints en annexe,

**Délibération n°2021- 121 Modification des statuts / Approbation**

Dit que ce transfert prendra effet dès qu'il aura été approuvé par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité prévues à l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales (*deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée*),

Précise que les charges transférées inhérentes à ce transfert de compétence seront déduites des attributions de compensation versées aux communes, dans les conditions définies par la CLECT lors de sa réunion du 23 novembre dernier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 10/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_122-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 24
**Pour : 30**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, , M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. FABRICE LEAUNE, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 122**
**Contrat de relance et de transition écologique / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Ils s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_122-DE

**Délibération n°2021- 122 Contrat de relance et de transition écologique / Approbation**

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La Communauté de communes a fait part de son intention de s'inscrire dans cette démarche dès le mois de janvier 2021, ce qui s'est formalisé par la signature d'un protocole d'engagement approuvé par le conseil communautaire du 8 juillet 2021.

Le conseil communautaire est aujourd'hui appelé à approuver le contenu du Contrat de relance et de transition écologique propre à la Communauté de communes qui se décline autour de quatre axes :

- Le diagnostic de territoire,
- Les grandes lignes du projet de territoire,
- Les orientations stratégiques du CRTE et les fiches actions recensées,
- La convention financière pour l'année 2021.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et ses annexes,

Autorise le Président à le signer conjointement avec Monsieur le Préfet de Vaucluse,

Précise qu'en ce qui concerne les fiches actions portées par la Communauté de communes, les crédits correspondants seront ouverts au budget principal 2022 et à ceux des années suivantes aux chapitres 20, 21 et 23 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 10/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_123-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 25
**Pour : 30**
**Contre : 1**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, , M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. FABRICE LEAUNE, M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 123**
**Convention territoriale globale à passer avec la Caisse d'allocations familiales / Approbation**

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :
La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Vaucluse et les communes de Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_123-DE

**Délibération n°2021- 123 Convention territoriale globale à passer avec la Caisse d'allocations familiales / Approbation**

Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux, Violès et la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, souhaitent conclure une Convention territoriale globale pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la CTG, jointe en annexe, à passer avec la CAF et à autoriser le Président à la signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la Convention territoriale globale, jointe en annexe, à passer avec la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse,

Et autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 10/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_124-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 24
**Pour : 30**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 124**
**Rapport quinquennal de la CLETC**

**Rapporteur** : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :
L'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation (10ème alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts) et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

Ainsi, tous les cinq ans, le Président de l'intercommunalité doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres.

Cette disposition est entrée en vigueur à compter de la date de publication de la

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_124-DE

**Délibération n°2021- 124 Rapport quinquennal de la CLETC**

loi de finances pour 2017, ce qui signifie que les EPCI ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour établir, présenter et délibérer sur ce rapport.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le rapport quinquennal 2017-2021 de la CLETC joint en annexe, qui reprend les principales réunions au cours desquelles les attributions de compensation ont été révisées.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Prend acte du rapport quinquennal de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges pour la période 2017-2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_125-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 28**
**Contre : 0**
**Abstention : 1**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 125**
**Décision modificative n°2 du budget principal 2021**
**/ Approbation**

**Rapporteur** : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :
Le conseil communautaire est appelé à approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2021, telle que détaillée ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

- **Ajout de crédits**
- Article 60622 : + 13 000 €
- Article 611 : + 85 000 €
- Article 6232 : + 7 000 €
- Article 6236 : + 2 000 €
- Article 6237 : + 3500 €
- Article 6262 : + 1 500 €
- Article 6417 : + 4 000 €
- Article 6488 : + 2500 €
- Article 673 : + 3600 €
- Article 6817 : + 120 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_125-DE

**Délibération n°2021- 125 Décision modificative n°2 du budget principal 2021 / Approbation**

Soit un total de 122 220 €

- **Diminution de crédits**
- Article 615231 : - 10 000 €
- Article 615232 : - 10 000 €
- Chapitre 022 : - 42 220 €
- Article 65548 : - 10 000 €
- Article 6574 : - 50 000 €

Soit un total de 122 220 €

**Section d'investissement**

- **Ajout de crédits**
- Article 2031 : 70 000 €,
- Article 2031 / opération 1 : 7500 €,
- Article 2135 / opération 1 : 3500 €,
- Article 21571 / opération 1 : 11 700 €,
- Article 2183 / opération 1 : 1500 €
- Article 2184 / opération 1 : 600 €
- Article 2313 / opération 1 : 31 800 €,

Soit un total de 126 600 €

- **Diminution de crédits**
- Chapitre 020 : - 118 600 €,
- Article 2314 : - 8 000 €

Soit un total de 126 600 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2021 qui vise à procéder à divers réajustements entre les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, tels que détaillés ci-dessus,

Dit que ces écritures seront retranscrites au budget principal 2021 et transmises au Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, après visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_126-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 126**
**Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2021 / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :
Le conseil communautaire est appelé à approuver la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement, telle que détaillée ci-dessous :

**Section d'exploitation**
- **Ajout de crédits**

Article 6817 : 1 820 €

- **Suppression de crédits**

Article 6226 : 1 820 €

**Section d'investissement**
- **Ajout de crédits**

Article 2315 / opération 17 (réseau Violès) : 30 000 €

- **Suppression de crédits**

Article 2315 / opération 21 (station d'épuration Camaret) : - 30 000 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_126-DE

**Délibération n°2021- 126 Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2021 / Approbation**

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2021 qui vise à procéder à divers réajustements entre les dépenses de la section d'exploitation et de la section d'investissement, tels que détaillés ci-dessus.

Dit que ces écritures seront retranscrites au budget annexe assainissement 2021 et transmises au Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, après visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_127-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 127**
**Convention-cadre 2022-2024 avec l'AURAV / Approbation**

**Rapporteur** : M. Fabrice LEAUNE

Le rapporteur expose :
Par la délibération 2021-064 du 27 mai dernier, le conseil communautaire avait approuvé la convention d'objectifs avec l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), par laquelle cette agence était missionnée pour réaliser des études spécifiques et des opérations pour le compte de la Communauté de communes, et ainsi apporter un appui aux politiques territoriales et aux projets de territoires, ainsi qu'aux politiques d'urbanisme, d'aménagement et de développement économique du territoire.

La présente convention-cadre a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence décide de verser à l'AURAV, dont elle est membre, une subvention annuelle pour la réalisation du programme de travail partenarial sur ces enjeux.

La participation financière annuelle de la Communauté de communes est définie

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_127-DE

**Délibération n°2021- 127 Convention-cadre 2022-2024 avec l'AURAV / Approbation**

pour les années 2022, 2023 et 2024.
Pour l'année 2022, le montant de la subvention annuelle s'établit à 15 000 €.
Le montant de la subvention pour les années 2023 et 2024 sera défini dans une convention de subvention annuelle.

La Communauté de communes peut, en outre, confier à l'AURAV dans le cadre de ses compétences, et en dehors de son programme de travail partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles, hors champ d'application de la présente convention et dans le respect des éventuelles règles de publicité et de mise en concurrence applicables à la CCAOP.

Le conseil communautaire est appelé à approuver la convention cadre, jointe en annexe, et à autoriser le Président à la signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la convention-cadre à passer avec l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, jointe en annexe ;

Autorise le Président à la signer,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal 2022, à l'article 65648 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_128-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021

**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-128**
**CONVENTION AVEC INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE / APPROBATION**

**Rapporteur :** M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté de communes adhère depuis 2011 à l'association Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale. Cette association propose aux créateurs d'entreprises un accompagnement personnalisé pour mener à bien leurs projets. Elle apporte également un soutien financier au développement économique local par l'octroi de prêts d'honneurs à taux zéro et pour un montant compris entre 1 500 et 15 000 €. La constitution de ces prêts est faite grâce à la participation des communautés de communes et des communes.

Pour 2022, Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale a proposé à la Communauté de communes de mettre en œuvre sur son territoire l'opération « La Start'Up est dans le Pré », qui vise à rassembler pendant deux jours des porteurs de projets, des entreprises et des institutions. L'objectif est de fédérer et de faire travailler ensemble les acteurs locaux à l'émergence de nouveaux projets

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_128-DE

**Délibération n°2021-128 CONVENTION AVEC INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE / APPROBATION**

structurants pour le territoire.

Cette opération devrait se dérouler selon toute vraisemblance les 24 et 25 mars 2022 au Château de Massillan à Uchaux.

La participation de la Communauté de communes à cette opération est contractualisée sous forme d'une convention de partenariat et d'un versement d'une subvention de 13 500 € à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la convention de partenariat avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale pour l'opération « La Start'Up est dans le Pré », avec une participation financière qui s'élève à 13 500 €,

Autorise le Président à la signer,

Précise que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal 2022, à l'article 65548 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_129-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU RE[illegible]**
**DES DELIBERATIONS DU CONSE[illegible]**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances
**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-129**
**ADHESION A LA PLATEFORME D'INFORMATIONS TOURISTIQUES APIDAE / APPROBATION**

**Rapporteur** : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme ». Des actions sont amenées à être réalisées pour rendre le territoire attractif et promouvoir les professionnels.

Dans ce contexte, il est important que la Communauté de communes bénéficie de moyens et d'outils nécessaires, comme la plateforme APIDAE, qui est un réseau d'acteurs du tourisme.

Elle est la base de données interne officielle des informations touristiques sur plusieurs régions, utilisée par tous les offices de tourisme du Vaucluse, ainsi que 24 autres départements actuellement.

La plateforme APIDAE recense l'ensemble des établissements touristiques (restaurants, hébergements, activités), des événements (touristiques ou autres), sites remarquables, commerces divers et domaines viticoles sur un territoire. Elle

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_129-DE

**Délibération n°2021-129**
**ADHESION A LA PLATEFORME D'INFORMATIONS TOURISTIQUES APIDAE / APPROBATION**

permet aux acteurs territoriaux de faire remonter l'offre touristique et commerciale d'un territoire à une grande échelle

Le coût annuel d'adhésion à cette plateforme s'élève à 1 400 € HT, soit 1680 € TTC. Le conseil communautaire est donc amené à approuver l'adhésion à ce réseau.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'adhésion de la Communauté de communes à la plateforme APIDAE pour un coût annuel de 1 400 € HT (1680 € TTC),

Autorise le Président à signer cette adhésion,

Précise que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal 2022, à l'article 611 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_130-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 130**
**Nouvelle Charte d'engagement zéro déchets plastiques / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
En signant la charte « Zéro déchet plastique », les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

Lors de la séance du 3 décembre 2020, le conseil communautaire avait approuvé l'engagement dans la démarche « Zéro déchet plastique » et autorisé le Président à signer la Charte proposée par la Région Sud et l'ARBE. En raison de l'insuffisance de propositions d'actions concernant deux engagements obligatoires, la charte d'engagement n'a pas été contresignée par la Région Sud et l'ARBE. La charte d'engagement a donc été modifiée en ce sens.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

1. *SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES*

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_130-DE

**Délibération n°2021- 130 Nouvelle Charte d'engagement zéro déchets plastiques / Approbation**

agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

***2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES***
- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

***3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES***
- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la nouvelle version de la charte d'engagement dans la démarche « Zéro déchet plastique » jointe en annexe et à autoriser le Président à la signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la nouvelle version de la charte d'engagement dans la démarche « Zéro déchets plastique », jointe en annexe ;

Autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_131-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-131**
**Demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères / Décision du conseil**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
Le conseil communautaire est appelé à donner son avis sur une demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), formulée par le groupe CARGO pour le compte de la société CENTRAKOR, sise 422 rue des Artisans à Piolenc. Le motif invoqué pour l'exonération de la TEOM est la gestion de l'ensemble des déchets produits par des prestataires privés (les documents justificatifs sont disponibles en annexe).

Les cas d'exonération de la TEOM sont encadrés par des dispositions spécifiques du Code général des impôts qui précise, à son article 1521 :
*« La taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérées ainsi que sur les logements des fonctionnaires ou employés civils et militaires.*
*Sont également assujetties les propriétés exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties en application du I de l'article 1382 E.*
*Sont exonérés les usines ; les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'État,*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_131-DE

**Délibération n°2021-131 Demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères / Décision du conseil**

*les départements, les communes et les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public,*
*Les conseils municipaux déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe. La liste des établissements exonérés est affichée à la porte de la mairie.*
*Les conseils municipaux ont également la faculté d'accorder l'exonération de la taxe ou de décider que son montant est réduit d'une fraction n'excédant pas les trois quarts en ce qui concerne les immeubles munis d'un appareil d'incinération d'ordures ménagères répondant aux conditions de fonctionnement fixées par un arrêté du maire ou par le règlement d'hygiène de la commune.*
*Les immeubles qui bénéficient de cette exonération ou de cette réduction sont désignés par le service des impôts sur la demande du propriétaire adressée au maire. La liste de ces immeubles est affichée à la porte de la mairie. L'exonération ou la réduction est applicable à partir du 1er janvier de l'année suivant celle de la demande.*
*Les conseils municipaux peuvent exonérer de la taxe les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales. Le maire communique à l'administration fiscale, avant le 1er janvier de l'année d'imposition, la liste des locaux concernés.*
*Les exonérations susvisées sont décidées par les organes délibérants des groupements de communes lorsque ces derniers sont substitués aux communes pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.*
*Sauf délibération contraire des communes ou des organes délibérants de leurs groupements, les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures sont exonérés de la taxe ».*

Le conseil communautaire est invité à donner un avis sur cette demande.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Considérant que la requérante a apporté la preuve qu'elle faisait collecter, traiter et valoriser ses déchets par des entreprises spécialisées agréées,

Emet un avis favorable à la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, formulée par le groupe CARGO pour le compte de la société CENTRAKOR, située 422 rue des Artisans à Piolenc,

Précise que cette exonération de TEOM sera effective à compter du 1er janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_132-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU R[illegible]**
**DES DELIBERATIONS DU CONS[illegible]**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-132**
**Contrat de valorisation des végétaux broyés à passer avec la société MICROTERRA / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
Depuis 2017, la société MICROTERRA, sise à Lunel, est mandatée par la Communauté de communes pour récupérer les déchets verts broyés sur la plateforme de la déchetterie de Camaret en vue d'une valorisation dans un réseau de proximité à la ferme, chez des agriculteurs et viticulteurs locaux.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la nouvelle convention à passer avec cette société, avec prise d'effet au 1er décembre 2021 et pour une durée de deux ans et un mois.

Le flux de déchets verts broyés est estimé entre 2 000 et 2 500 tonnes par an.

La prestation effectuée par la société MICROTERRA s'élève à 18,50 € HT la tonne, auxquels s'ajoutent les frais d'analyse et de référencement pour un coût annuel de

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_132-DE

**Délibération n°2021-132 Contrat de valorisation des végétaux broyés à passer avec la société MICROTERRA / Approbation**

1440 € HT.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la convention à passer avec la société MICROTERRA, à compter du 1er décembre 2021, pour une durée de deux ans et un mois,

Autorise le Président à la signer,

Précise que la dépense correspondante a été inscrite au budget principal 2021 et le sera sur les prochains exercices budgétaires, à l'article 611 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_133-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU R[illegible]**
**DES DELIBERATIONS DU CONS[illegible]**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-133**
**Avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers avec ADELPHE / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et à l'arrêté du 25 décembre 2020, le Contrat pour l'action à la performance (CAP) 2022 avec la société ADELPHE, partenaire de la collectivité pour le tri des emballages ménagers recyclables, nécessite une mise à jour.

Les modifications, apportées par avenant, impactant le territoire sont les suivantes :

- Report de la déclaration au 30 juin de l'année N+1 ;
- Instauration d'une faculté pour les parties de recourir à des paiements par compensation ;
- Intégration des cas d'exclusion de la confidentialité ;
- Mention de la possibilité de communication concernant l'extension des consignes de tri ainsi que différentes informations sur l'application « Guide du tri » ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_133-DE

**Délibération n°2021-133 Avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers avec ADELPHE / Approbation**

- Insertion de stipulations issues de la convention particulière conclue entre ADELPHE et ARCELOR pour la mise en œuvre de la « Reprise Filière » de l'acier, ainsi que du contrat type de reprise, et relatives à la décote applicable en cas de teneur magnétique inférieur à 88% ;
- Insertion de clauses concernant la RGPD ;
- Modification de l'article 12.5 concernant le programme d'actions territorialisé ;
- Actualisation du gisement contractuel utilisé pour le calcul des soutiens.

Cet avenant est conclu pour la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers passé avec ADELPHE, joint en annexe, et à autoriser le Président à le signer par voie électronique.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'avenant au Contrat pour l'action et la performance (CAP) 2022 passé avec la société ADELPHE, joint en annexe,

Autorise le Président à le signer par voie électronique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_134-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCEGOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-134**
**Avenant au contrat collectivités – papiers graphiques avec CITEO / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant au contrat collectivités-papiers graphiques passé avec CITEO, modifiant le contrat signé en novembre 2017.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et à l'arrêté du 25 décembre 2020, le contrat collectivités-papiers graphiques nécessite une mise à jour.

Les modifications apportées par l'avenant impactant le territoire de la Communauté de communes sont les suivantes :

- Instauration d'une faculté pour les parties de recourir à des paiements par compensation ;
- Intégration de cas d'exclusion de la confidentialité ;
- Insertion de clauses concernant la RGPD ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_134-DE

- Modification de l'article 12.5 concernant le programme d'actions territorialisé.

Cet avenant est conclu pour la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers passé avec CITEO joint en annexe, et à autoriser le Président à le signer par voie électronique.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'avenant au contrat collectivités-papiers graphiques avec CITEO, joint en annexe,

Autorise le Président à le signer par voie électronique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_135-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-135**
**Etude de faisabilité relative au centre de tri de Vedène / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
La Communauté de communes a intégré l'Association de réflexion sur les déchets du bassin vaucluso-rhodanien par délibération du 5 mars 2020.

L'association a initié, lors de son assemblée générale du 07 octobre 2020, le lancement d'une étude en groupement de commandes, portant sur la construction d'un centre de tri des emballages ménagers et papiers graphiques, à l'échelle du bassin rhodanien.
Cette étude a été menée par le bureau d'étude SAGE Engineering.

Les conclusions de l'étude (disponibles en annexe) ont été présentées à l'assemblée générale de l'association le 4 novembre 2021 et en réunion de bureau le 23 novembre dernier.

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Construction d'un centre de tri modernisé pour l'extension des consignes de

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_135-DE

**Délibération n°2021-135 Etude de faisabilité relative au centre de tri de Vedène / Approbation**

tri, d'une capacité de 40 000 tonnes par an ;
- Localisation sur la commune de Vedène ;
- Mutualisation des dépenses de transfert et de transport jusqu'au centre de tri ;
- Réalisation du projet par une Société publique locale à constituer entre les collectivités concernées.

Le conseil est appelé à approuver les conclusions de l'étude de faisabilité relative au centre de tri de Vedène.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les conclusions de l'étude de faisabilité relative au centre de tri de Vedène,

Précise que la Communauté de communes est disposée à s'engager dans ce projet, avec les réserves précisées dans la délibération suivante (n°2021-136).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_136-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
**Pour : 32**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. GEORGES BOUTINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-136**
**Projet de mutualisation du tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sur le bassin Rhodanien / Approbation**

**Rapporteur** : M. Philippe de BEAUREGARD
Le rapporteur expose :
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu les dispositions des articles L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés,
Considérant l'obligation faite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte aux collectivités locales en charge de la gestion des déchets, de mettre en place l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques (pots, barquettes, films) avant fin 2022,
Considérant l'absence d'équipement capable d'opérer le tri en extension sur le territoire rhodanien, tel qu'il est défini par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets,
Considérant la nécessité pour les collectivités du bassin rhodanien compétentes en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, de détenir la maitrise du

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_136-DE

**Délibération n°2021-136 Projet de mutualisation du tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sur le bassin Rhodanien / Approbation**

service public de tri de la collecte sélective,
Considérant l'intérêt pour les collectivités, de se réunir pour la réalisation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques modernisé, sous maîtrise d'ouvrage publique,
Considérant les résultats de l'étude préalable menée en groupement de commandes, permettant de disposer des éléments techniques, financiers et juridiques utiles pour définir des orientations du projet ;

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,
**Acte sous réserves** la participation de la communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence au projet de réalisation et exploitation d'un centre de tri modernisé des emballages ménagers et des papiers graphiques sur le bassin rhodanien, d'une capacité de 40.000 tonnes par an, qui sera construit à Vedène,

**Accepte sous réserves** le principe d'une participation au projet mutualisé sous forme d'adhésion, en tant qu'actionnaire, à une Société publique locale (SPL) qui sera constituée entre les collectivités parties prenantes du projet,

**Accepte sous réserves** de confier par contrat à ladite Société publique locale, la prestation de tri de la collecte sélective, à compter de 2025,

**Accepte sous réserves** le principe d'une mutualisation des dépenses de transfert et de transport des emballages ménagers et des papiers, entre les actionnaires de la SPL,

Dit que les modalités de gouvernance et de fonctionnement de la SPL ainsi que du service de tri seront préalablement soumis à l'approbation du conseil dans un pacte d'actionnaires et dans les statuts de la SPL.

Les réserves exprimées par la Communauté de communes sont les suivantes :

1. La construction du centre de tri et la création de la SPL doivent se faire à l'échelle du bassin vaucluso-rhodanien, **ce qui implique l'adhésion et la participation du SIDOMRA à ces deux projets**,
2. La Communauté de communes ne s'engagera dans ce projet que **s'il est démontré que le coût à la tonne de traitement et de valorisation des emballages ménagers recyclables est inférieur à celui dont elle s'acquitte aujourd'hui** au centre de tri de Nîmes,
3. La Communauté de communes ne s'engagera dans ce projet que **si les dépenses de construction du centre de tri, au prorata de la population de chacune des structures membres, sont imputées en section d'investissement** et non dans le prix global à la tonne.

Autorise le Président à signer le courrier de participation, joint en annexe, dans lequel les mêmes réserves sont mentionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,
**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_137-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-137**
**Fixation des tarifs 2022 de la redevance d'assainissement collectif / Approbation**

**Rapporteur :** Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire doit délibérer pour fixer le montant de la redevance d'assainissement collectif 2022 applicable dans toutes les communes et qui sera perçue intégralement par la Communauté de communes.

Les tarifs proposés au vote de l'assemblée délibérante pour 2022 ont été validés par la commission assainissement lors de sa réunion du 25 novembre 2021 et sont identiques à ceux approuvés pour les deux années précédentes.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver les montants des parts fixe et variable de la redevance d'assainissement collectif, tels qu'ils figurent, ci-dessous, qui vont être applicables à compter du 1er janvier 2022 :

Délibération
n°2021-137
Fixation des tarifs 2022
de la redevance
d'assainissement
collectif / Approbation

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_137-DE

| MONTANTS DES PARTS FIXE ET VARIABLE COMMUNAUTAIRES | | |
|---|---|---|
| | Part fixe (abonnement) € HT/an | Part variable (consommation) € HT |
| Camaret-sur-Aygues | 47,00 | 2,48 |
| Lagarde-Paréol | 47,00 | 2,48 |
| Piolenc | 47,00 | 2,48 |
| Ste-Cécile-les-Vignes | 47,00 | 2,48 |
| Sérignan-du-Comtat | 47,00 | 2,48 |
| Travaillan | 47,00 | 2,48 |
| Uchaux | 47,00 | 2,48 |
| Violès | 47,00 | 2,48 |

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les montants des parts fixe et variable de la redevance d'assainissement collectif, tels qu'ils figurent sur le tableau ci-dessus, applicables à compter du 1er janvier 2022,

Précise que cette redevance sera facturée par l'intermédiaire du délégataire du service de distribution de l'eau potable et que la recette sera inscrite au budget annexe assainissement 2022, à l'article 70611 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_138-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-138**
**Fixation des tarifs 2022 de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers non domestiques / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

La Communauté de communes perçoit le produit de la redevance d'assainissement collectif dont doivent s'acquitter les usagers non domestiques (industriels, caves particulières, etc.) et il appartient au conseil communautaire d'en fixer chaque année les tarifs.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la fixation des tarifs 2022 de cette redevance d'assainissement collectif, selon les simulations établies jointes en annexe et qui ont été validées par la commission assainissement lors de sa réunion du 25 novembre 2021.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les montants des parts fixe et variable de la redevance d'assainissement

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_138-DE

**Délibération n°2021-138 Fixation des tarifs 2022 de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers non domestiques / Approbation**

collectif pour les usagers non domestiques, tels qu'ils figurent sur le tableau joint en annexe,

Précise que cette redevance sera facturée, conformément aux conventions avec ces usagers, par les services de la Communauté de communes,

Dit que la recette sera inscrite au budget annexe assainissement 2022, à l'article 70611 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_139-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-139 Modification du règlement du service public d'assainissement / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN
Le rapporteur expose :
Par délibération n°2019-052 du 27 juin 2019, le conseil communautaire avait approuvé le règlement du service public d'assainissement.

Le conseil communautaire est aujourd'hui appelé à approuver les modifications apportées à ce règlement destinées à intégrer les modifications ci-dessous :

- les modalités de taxation des forfaits forage assainissement,
- la gestion des réclamations, des difficultés de paiement et des consommations anormales.

Ce règlement modifié, débattu par la Commission assainissement lors de sa réunion du 25 novembre dernier, joint en annexe, prendra effet à compter du 1er janvier 2022.

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_139-DE

**Délibération n°2021-139 Modification du règlement du service public d'assainissement / Approbation**

Le conseil délibère,

Approuve les modifications apportées au règlement,

Précise que ce règlement modifié prendra effet à compter du 1er janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_140-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-140**
**Modalités de fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le rapporteur expose :

L'article L.1331-7 du Code de la santé publique indique que *« les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331-1 peuvent être astreints par l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'assainissement collectif, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation, à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. »*

Par délibération n°2014-017 du 5 mars 2014, le conseil communautaire avait approuvé les modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Il est proposé aujourd'hui d'apporter une précision sur cette délibération en indiquant les modalités de la PFAC pour les travaux ou réhabilitation de bâtiments existants avec changement de destination.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_140-DE

**Délibération n°2021-140 Modalités de fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif / Approbation**

Il est proposé les nouvelles modalités de calcul de la participation au financement de l'assainissement collectif, suivantes :

- Constructions nouvelles à usage résidentiel et à usage de bureaux : 30 € par m² de surface de plancher,
- Logements sociaux et immeubles construits ou améliorés avec le concours d'un prêt locatif aidé : 50 % d'abattement, soit 15 € par m² de surface de plancher,
- Etablissements publics : 75 % d'abattement, soit 7,5 € par m² de surface de plancher,
- Constructions existantes à usage résidentiel : 7,50 € par m² de surface de plancher,
- Travaux / réhabilitation de bâtiments existants avec un branchement au réseau d'assainissement existant et avec changement de destination : 7,50 € par m² de surface de plancher,
- Locaux commerciaux, artisanaux, bâtiments à usage agricole et industriel (neufs ou existants) : forfait de 3 000 €,
- Résidences de tourisme : forfait de 800 € par habitation de type T1, de 1 000 € par habitation de type T2, de 1 200 € par habitation de type T3 et de 1 400 € par habitation de type T4 et plus,

Il est précisé que sont assujetties à cette participation les constructions neuves, les extensions, les surélévations, les réhabilitations avec changement de destination, les opérations de démolition/reconstruction, ainsi que toutes les constructions existantes en cas d'extension postérieure du réseau public de collecte, dès lors que le raccordement au réseau public d'assainissement génère des eaux usées supplémentaires.

En revanche, les constructions en zone d'aménagement concerté (ZAC) ou qui sont réalisées dans le cadre d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) ou d'un projet urbain partenarial (PUP) en sont exonérées à condition que l'aménageur participe au financement des collecteurs extérieurs à son périmètre d'aménagement.
La participation pour le financement de l'assainissement collectif est exigible à compter de la date du raccordement au réseau de l'immeuble, de son extension ou de sa partie réaménagée, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Ces nouvelles modalités de calcul de la PFAC s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022.

Il est également rappelé que l'assujettissement à la participation pour le financement de l'assainissement collectif ne peut être effectif qu'à partir du moment où le réseau public d'assainissement collectif est mis en service et que le recouvrement de cette redevance ne peut intervenir qu'une fois l'usager raccordé à ce même réseau.

Le conseil est appelé à approuver les nouvelles modalités de calcul de la participation au financement de l'assainissement collectif.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve les nouvelles modalités de calcul de la participation au financement de

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_140-DE

**Délibération n°2021-140 Modalités de fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif / Approbation**

l'assainissement collectif, telles qu'elles sont détaillées ci-dessus,

Précise que la recette correspondante sera inscrite au budget assainissement à l'article 7012 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_141-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-141**
**Taxation sur les forages / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le rapporteur expose :

L'article R 2224-19-4 du Code général des collectivités territoriales indique que *« toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public doit en faire la déclaration à la mairie.*

*Dans le cas où l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, la redevance d'assainissement collectif est calculée :*

*– soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'usager et dont les relevés sont transmis au service d'assainissement dans les conditions fixées par l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article R. 2224-19-1 ;*

*– soit, en l'absence de dispositifs de comptage, de justification de la conformité des*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_141-DE

**Délibération n°2021-141 Taxation sur les forages / Approbation**

*dispositifs de comptage à la réglementation ou de transmission des relevés, sur la base de critères permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé, définis par la même autorité et prenant en compte notamment la surface de l'habitation et du terrain, le* ***nombre d'habitants, la durée du séjour.*** *»*

Par la délibération n°49 du 31 mars 2010, le conseil communautaire avait approuvé les modalités de calcul du forfait forage assainissement. Il est proposé aujourd'hui de mettre à jour ce forfait en prenant en compte la consommation moyenne en eau potable de la Communauté de communes. Ces nouveaux forfaits s'appliqueront à partir du 1er janvier 2022.

Mode de taxation forfaitaire des forages, ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Foyer de 4 personnes et plus : | 90 m³ par an |
| • Foyer de 3 personnes : | 90 m³ avec décote de 20 %, soit 72 m³ par an |
| • Foyer de 2 personnes : | 90 m³ avec décote de 35 %, soit 58 m³ par an, |
| • Foyer d'1 personne : | 90 m³ avec décote de 50 %, soit 45 m³ par an, |
| • Résidences secondaires et locaux artisanaux : | forfait de 45 m³ par an. |

Ces abattements seront appliqués uniquement sur demande individuelle des usagers avec présentation d'un justificatif.

Le conseil est donc appelé à approuver les modalités de calcul du forfait forage assainissement

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le mode de taxation forfaitaire des forages, ci-dessus, qui sera applicable à partir du 1er janvier 2022,

Dit que ces abattements seront appliqués uniquement sur demande individuelle des usagers avec présentation d'un justificatif,

Précise que cette redevance sera facturée par l'intermédiaire du délégataire du service de distribution de l'eau potable et que la recette sera inscrite au budget annexe assainissement 2022, à l'article 70611 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_142-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-142**
**Demande de prolongation de la durée de validité de la subvention accordée à un usager pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le rapporteur expose :
La Communauté de communes a mis en place un programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le conseil communautaire a approuvé le règlement de cette opération par la délibération n°2018-014 du 25 janvier 2018, modifié par délibération n°2020-125 du 19 octobre 2020.

L'article n°5 de ce règlement prévoit qu'*« une fois notifiée la décision d'attribution des aides financières, le propriétaire de l'installation disposera d'un délai de deux (2) ans pour réaliser les travaux de mise en conformité et fournir les justificatifs demandés. »*

A la suite du contrôle de son installation d'assainissement non collectif, un usager de Camaret-sur-Aygues a sollicité les services de la Communauté de communes afin d'obtenir une subvention dans le cadre de ce programme pour réhabiliter les filières

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_142-DE

**Délibération n°2021-142 Demande de prolongation de la durée de validité de la subvention accordée à un usager pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif / Approbation**

d'assainissement de ses logements.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 novembre 2019, a accordé deux subventions à cet usager pour la réhabilitation de deux installations d'assainissement non collectif, valable deux ans, soit jusqu'au 28 novembre 2021.

Aujourd'hui, cet usager sollicite une prolongation de la validité des subventions accordées par le conseil communautaire, compte tenu des difficultés techniques des travaux et du désengagement de l'entreprise qui devait lui faire les travaux.

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette demande.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Accepte de prolonger, à titre exceptionnel, le délai de validité de la subvention accordée à cet usager, pour une durée de six mois non renouvelables, sous réserve qu'il s'engage très précisément sur un planning de réalisation des travaux qui, en tout état de cause, devront être achevés au plus tard le 31 mai 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_143-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-143**
**Attribution d'aides financières pour les réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif / Approbation**

**Rapporteur** : Mme Marie-José AUNAVE

Le rapporteur expose :

Par délibération n°2020-125 du 29 octobre 2020, le conseil communautaire a approuvé le règlement de l'opération programmée d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

La commission assainissement s'est réunie le 25 novembre 2021 en vue d'examiner les demandes de subventions des propriétaires qui s'engagent à réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif, en fonction des critères d'éligibilité définis dans le règlement de l'opération, à savoir :

- installations présentant un risque de pollution,
- installations des propriétés équipées d'un forage ou d'un puits non raccordé au réseau public d'adduction en eau potable,
- installations pour lesquelles le propriétaire est en mesure d'indiquer le lieu d'implantation de l'installation et la filière de traitement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_143-DE

**Délibération n°2021-143 Attribution d'aides financières pour les réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif / Approbation**

Les aides financières sont accordées avec un plafond de travaux fixé à 7 000 € TTC.

Le montant de l'aide accordée par la Communauté de communes est fixé à 30 % du montant des travaux et plafonné à 2 100 €.

Le conseil communautaire est amené à approuver le versement de ces aides aux propriétaires éligibles, sur la base du tableau joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le versement de ces aides aux propriétaires éligibles, sur la base du tableau joint en annexe,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe assainissement 2022, à l'article 658 des dépenses d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_144-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-144**
**Création d'un emploi d'agent de maîtrise/ Approbation**

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :
Considérant la liste d'aptitude du Centre de gestion du Vaucluse du 15 octobre 2021 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant qu'un agent de la collectivité, occupant les fonctions de directeur des services techniques, peut être promu au grade d'agent de maîtrise à compter du 1er janvier 2022,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le conseil est appelé à approuver la création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_144-DE

**Délibération n°2021-144 Création d'un emploi d'agent de maîtrise/ Approbation**

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la création de l'emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet qui sera pourvu à compter du 1er janvier 2022,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_145-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021-145**
**Création de trois emplois d'adjoints techniques non titulaires / Approbation**

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :
En vue d'assurer la continuité des services, le conseil communautaire est appelé à approuver le recrutement de trois agents contractuels à temps complet, deux pour accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-23 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et le troisième pour accroissement temporaire d'activité, sur le fondement de l'article 3 alinéa 1 de la même loi.

Il est précisé que ces agents seront recrutés sur la base de l'indice brut 354 (indice majoré 340) de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affiliés au régime de retraite de l'IRCANTEC.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la création de deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité et

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_145-DE

**Délibération n°2021-145 Création de trois emplois d'adjoints techniques non titulaires / Approbation**

d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité, selon les conditions définies ci-dessus,

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2022 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_146-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Délibération n°2021- 146**
**Création d'un emploi d'adjoint technique titulaire / Approbation**

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :
Compte tenu du fait qu'un agent contractuel, en CDI depuis le 15 mai 2017, donne satisfaction dans l'exercice de ses missions, le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique titulaire à temps complet.

L'agent concerné sera nommé sur cet emploi permanent à compter du 1er janvier 2022.

Il est précisé que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 (indice majoré 340) de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affilié au régime de retraite de la CNRACL.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint technique titulaire, selon les

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_146-DE

**Délibération n°2021- 146 Création d'un emploi d'adjoint technique titulaire / Approbation**

conditions définies ci-dessus,

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2022 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_147-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre :0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

**Délibération n°2021-147**
**Création d'un emploi de rédacteur territorial pour l'agent instructeur des autorisations du droit des sols / Approbation**

Le rapporteur expose :

En vue de pourvoir l'emploi d'agent instructeur du service commun des autorisations du droit des sols, qui sera vacant lorsque l'agent mis à disposition par la Commune de Sainte Cécile les Vignes quittera ses fonctions, le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

Il est précisé que cet agent va être recruté par voie de mutation, sur la base de l'indice brut 379 (indice majoré 349) de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affilié au régime de retraite de la CNRACL.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la création d'un emploi de rédacteur territorial, selon les conditions

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_147-DE

**Délibération n°2021-147 Création d'un emploi de rédacteur territorial pour l'agent instructeur des autorisations du droit des sols / Approbation**

définies ci-dessus,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal 2022, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_148-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCEGOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Rapporteur** : M. Julien MERLE

**Délibération n°2021-148**
**Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement temporaire d'un agent public momentanément indisponible/ Approbation**

Le rapporteur expose :
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles pour les raisons suivantes : temps partiel, congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, accomplissement du service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux, participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire,

Le conseil est appelé à autoriser le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_148-DE

**Délibération n°2021-148 Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement temporaire d'un agent public momentanément indisponible/ Approbation**

Le conseil délibère,

Autorise le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Autorise le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents retenus, selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil,

Précise que ces agents sont obligatoirement recrutés sur le même grade et la même quotité horaire hebdomadaire de temps de travail (sauf temps partiel) du poste de l'agent qu'il remplace mais pas obligatoirement sur le même échelon,

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_149-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Françoise CARRERE

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

**Délibération n°2021- 149**
**Avenant au marché relatif à la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement / Approbation**

Le rapporteur expose :
Par délibération du 29 octobre 2020, le conseil communautaire avait approuvé l'attribution du marché de mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement au bureau d'études EGIS EAU.

Lors de la phase 2 de cette étude, des inspections télévisuelles ont été effectuées sur 16 200 mètres linéaires du réseau. Compte tenu des résultats de la phase 1, le titulaire et la Communauté de communes ont convenu de l'ajout de 2 671 ml supplémentaires.

Ces prestations complémentaires entrainent un surcoût de 7 211,70 € HT, soit une augmentation de 3,3 % par rapport au montant initial du marché.

La Commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre dernier a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_149-DE

**Délibération n°2021- 149 Avenant au marché relatif à la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement / Approbation**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cet avenant et d'autoriser le Président à le signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'avenant à passer au marché de mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement, attribué au bureau d'études EGIS EAU,

Et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_150-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU R[illegible]**
**DES DELIBERATIONS DU CONS[illegible]**

**de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence**

**Séance ordinaire du 7 décembre 2021**

**Nombre de membres**
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 23
**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-et-un**
**et le sept décembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**
Le 30 novembre 2021
**Date d'affichage**
Le 30 novembre 2021

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :
**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS** : MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE , MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER** : MME LILIANE DIAZ A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. HERVE AURIACH A M. MARC GABRIEL, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO A MME MARIE-JOSE AUNAVE

**ABSENTS** : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. GEORGES BOUTINOT, MME FLORENCE GOURLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise CARRERE

**Rapporteur** : Mme Marie-José AUNAVE

**Délibération n°2021-150**
**Provisions pour dépréciations d'actifs / Approbation**

Le rapporteur expose :
En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.
Dans certains cas bien précis, l'instruction M14 oblige sans alternative à constituer des provisions.

Dans le cas présent, les états de provisionnement de créances transmises par le Trésor public correspondent à des **créances dont la valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur nette comptable**.

A ce titre, il convient donc de prévoir des provisions à hauteur de 119,39 € pour le budget principal et de 1 819,19 € pour le budget annexe assainissement, pour les créances détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Il est précisé que, lors du vote du budget, le conseil communautaire a approuvé le choix des provisions semi-budgétaires qui sont retracées, en dépenses, au chapitre 68 "*dotations aux provisions*".

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-DEL2021_150-DE

**Délibération n°2021-150 Provisions pour dépréciations d'actifs / Approbation**

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'inscription de ces créances au titre des « dotations pour provisions pour dépréciation d'actifs », telle que cela a été prévu dans les décisions modificatives budgétaires soumises au vote de l'assemblée.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'inscription de ces créances au titre des "*dotations pour provisions pour dépréciation d'actifs*",

Précise que les crédits correspondants ont été prévus, par décisions modificatives, à l'article 6817 des dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget annexe assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 13/12/2021
Et notification
Du: 14/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Nombre de membres
Afférents au Conseil
communautaire : 33

FEUILLET DE
CLÔTURE
07/12/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-FEU_07122021-AU

## de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence
## Séance ordinaire du 7 décembre 2021

### L'an deux mil-vingt-et-un
### et le sept décembre à dix-huit heures

| | | |
|---|---|---|
| 2021-121 | Modification des statuts | Adoptée |
| 2021-122 | Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) / Approbation | Adoptée |
| 2021-123 | Convention territoriale globale à passer avec la CAF / Approbation | Adoptée |
| 2021-124 | Rapport quinquennal de la CLECT / Approbation | Adoptée |
| 2021-125 | DM n°1 du budget principal / Approbation | Adoptée |
| 2021-126 | DM n°1 du budget annexe assainissement / Approbation | Adoptée |
| 2021-127 | Convention 2022-2024 avec l'AURAV/ Approbation | Adoptée |
| 2021-128 | Nouvelle convention avec Initiative seuil de Provence Ardèche méridionale/ Approbation | Adoptée |
| 2021-129 | Adhésion à la plateforme d'informations touristiques APIDAE / Approbation | Adoptée |
| 2021-130 | Nouvelle version de la charte d'engagement à la Charte zéro déchets plastiques / Approbation | Adoptée |
| 2021-131 | Demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères / Décision du conseil | Adoptée |
| 2021-132 | Contrat de valorisation des végétaux broyés à passer avec la société MICROTERRA / Approbation | Adoptée |
| 2021-133 | Avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers avec ADELPHE / Approbation | Adoptée |
| 2021-134 | Avenant au contrat Collectivités- papiers graphiques avec CITEO / Approbation | Adoptée |
| 2021-135 | Etude de faisabilité relative au centre de tri de Vedène / Approbation | Adoptée |
| 2021-136 | Projet de mutualisation du tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sur la bassin rhodanien / Approbation | Adoptée |
| 2021-137 | Fixation des tarifs 2021 de la redevance d'assainissement collectif / Approbation | Adoptée |
| 2021-138 | Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers non domestiques / Approbation | Adoptée |
| 2021-139 | Modification du règlement du service public d'assainissement / Approbation | Adoptée |
| 2021-140 | Modalité de fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif / Approbation | Adoptée |
| 2021-141 | Taxation sur les forages / Approbation | Adoptée |
| 2021-142 | Demande de prolongation de la durée de validité de la subvention accordée à un usager pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif / Avis du conseil | Adoptée |
| 2021-143 | Attribution d'aides financières pour les réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif / Approbation | Adoptée |
| 2021-144 | Création d'un emploi d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne / Approbation | Adoptée |
| 2021-145 | Création de trois emplois d'adjoints techniques non titulaires / Approbation | Adoptée |
| 2021-146 | Création d'un emploi d'adjoint technique / Approbation | Adoptée |
| 2021-147 | Création d'un emploi pour l'agent instructeur des autorisations du droit des sols / Approbation | Adoptée |
| 2021-148 | Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement temporaire d'agents momentanément indisponibles / Approbation | Adoptée |
| 2021-149 | Avenant sur le marché relatif à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement / Approbation | Adoptée |
| 2021-150 | Provision pour dépréciation d'actif / Approbation | Adoptée |

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 084-248400160-20211207-FEU_07122021-AU

**FEUILLET DE CLÔTURE 07/12/2021**

| Nom et prénom | Ema |
|---|---|
| Philippe de BEAUREGARD | |
| Liliane DIAZ | |
| Hervé AURIACH | |
| Sylvette GILL | |
| Jean-Michel MARLOT | |
| Christine WINKELMANN | |
| Françoise VIRLOUVET | |
| Fabrice LEAUNE | |
| Louis DRIEY | |
| Brigitte MACHARD | |
| Michel VIDAL | |
| Françoise CARRERE | |
| Roland ROTICCI | |
| Géraldine ORTEGA | |
| Patrick PICHON | |
| Georges BOUTINOT | |
| Vincent FAURE | |
| Dominique FICTY | |
| Pascal CROZET | |
| Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY | |
| Julien MERLE | |
| Lydie CATALON | |
| Marc GABRIEL | |
| Marie-France ESTIVAL | |
| Jean-Pierre TRUCHOT | |
| Isabelle DALADIER-MARTIN | |
| Patricia LISPAL-GONDRAN | |
| Christine LANTHELME | |
| André GUIGUE | |
| Jacqueline JOURDAIN | |
| Marie-José AUNAVE | |
| Christophe CANO | |
| Florence GOURLOT | |